

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, lundi 2 juillet 2018

ECONOMIE

Soutien aux commerçants et artisans

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, ARCHE Agglo soutient les commerçants et artisans du territoire. En lien avec la Région, l'Agglo peut subventionner des projets d'installation ou de développement.

Convention ARCHE Agglo-Région

ARCHE Agglo intervient dans le cadre de la signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Objectif : aider, par une subvention d'investissement, les commerces de proximité et de l'artisanat à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public, et ce, dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et centres-bourgs.

L'aide de l'AGGLO

- L'aide de l'Agglo est fixée à 10% des dépenses éligibles.
- Celle-ci est revalorisée à 15% pour un dernier commerce : dernier commerce de la commune ou dernière activité du même secteur.
- Le plancher de subvention est fixé à 500 €.
- Le plafond de subvention de l'agglomération est fixée à 5 000 € soit un montant de dépenses éligibles compris entre 5 000 € et 50 000 € HT.

Le travail d'instruction se fait en partenariat avec les chambres consulaires de la Drôme et de l'Ardèche qui interviennent pour le compte de la Région.

Pour l'heure, six TPE ont bénéficié de cette aide sur ARCHE Agglo pour un montant global de subvention de 21 473 €.

A noter : un autocollant à positionner sur la vitrine est fourni aux commerçants afin de rendre visible l'aide de l'Agglo.

Les critères d'éligibilité

Les entreprises de 0 à 5 salariés sont concernées, en phase de création, de développement ou de reprise. Les dépenses (travaux ou achat) ne doivent pas être engagées.

Sont éligibles les investissements neufs ou d'occasion liés à l'installation ou à la rénovation du point de vente : rénovation de

vitrines et de surfaces de vente, équipements destinés à assurer la sécurité du local, les travaux d'économie d'énergie, l'achat de matériels neuf ou d'occasion, les investissements liés au numérique et les supports de communication.

Corps Zé Ongles

L'institut de beauté Corps Zé Ongles, anciennement situé rue Joseph Peala à Tain l'Hermitage, vient de déménager sur l'avenue Roosevelt dans un local plus grand et plus visible.

Des travaux d'aménagement ayant été nécessaires, le projet global s'est élevé à 50 204 euros, financé en grande partie par un emprunt. Mais Chloé Montelemand, la gérante, a bénéficié de 2 subventions :

- 5 000 euros de ARCHE Agglo
- 10 000 euros de la Région Auvergne Rhône-Alpes

L'institut, créé en 2009, emploie trois personnes.

L'accompagnement ARCHE Agglo

En parallèle, ARCHE Agglo a déposé un dossier FISAC auprès des services de l'Etat (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Il s'agit d'une demande de subvention de 340 000 euros sur trois ans afin de participer au financement de plusieurs projets (plan d'actions global évalué à 1,8 million d'euros sur 3 ans) :

- Création d'un poste de manager de commerce
- Outil numérique pour l'ensemble des commerçants de l'Agglo
- Accompagnement de la professionnalisation des commerçants
- travail sur l'attractivité du territoire
- Structuration du commerce avec une association « chapeau »...

Réponse du Fisac : début 2019.

CONTACT PRESSE

Hélène SERRET
h.serret@archeagglo.fr
04 26 78 57 36